

NOTE DOCUMENTAIRE
ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL
RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
23 - 24 novembre 2015

L'élection d'un maximum de quatre membres du Conseil (pour un mandat de quatre ans) aura lieu lors de la réunion de l'Assemblée des Parties les 23 et 24 novembre 2015, conformément à l'Article VI.2 de l'Accord portant création de l'OIDD (Accord de création) et l'Article II - IV des Règles de procédure du Conseil.

Les membres du conseil, qui siègent en leur nom et non en qualité de représentants d'un État ou d'une organisation, doivent satisfaire à certains critères individuels, tels qu'énoncés à l'Article VI.2 de l'Accord de création et l'Article III des règles de procédures du Conseil, notamment en matière :

- d'intégrité et d'engagement envers un comportement éthique, de réalisations scientifiques ou professionnelles et de capacité à apporter une contribution utile à l'action de l'Organisation ;
- d'expérience universitaire ou professionnelle dans le domaine de l'état de droit ou du droit et du développement.

Les Parties membres sont invitées à transmettre les candidatures de personnes qualifiées, ainsi que leur CV, par courrier au Secrétariat, dès que possible avant la réunion de l'Assemblée des Parties.

Contexte

Les mandats des membres suivants du Conseil expireront à la réunion 2015 de l'Assemblée des Parties :

- Mme Hongxia Liu
- Professeur Jan Michiel Otto
- M. Pascal Roux
- M. Daniel Rowland

Les mandats des membres suivants du Conseil expireront à la réunion 2016 de l'Assemblée des Parties :

- S.E. Ertuğrul Apakan
- Prof. Cristiana Carletti
- Prof. Stefan Hammer
- Prof. Patricia G. Kameri-Mbote
- Prof. Makau W. Mutua
- Dr Hanno Scheuch

/FIN